



CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

Vendredi, 8 décembre 2023 - 20h00 au Cotterd

Procès-verbal no. 03/2023

Présidence : M. Yves PELLET		
Municipalité		Excusés
M. Pierre-Alain KARLEN	Syndic	
Mme Corinne BALLIF GROGNOZ	Municipale	
M. Reynald DÄNZER	Municipal	
M. Pierre-Alain FAVROD	Municipal	
M. Roland MOOSER	Municipal	

Ordre du jour :

1	Appel	p. 2
2	Adoption de l'ordre du jour	p. 2
3	Assermentation de M. Jacques JORDAN	p. 2
4	Procès-verbal de la séance du 12 octobre 2023	p. 2
5	Communications du Bureau	p. 2
6	Communications de la Municipalité	p. 3
7	Préavis no. 04-2023 du 20 novembre 2023, relatif à la demande de crédit de CHF 400'000.00 pour la sécurisation et la réhabilitation du collecteur du Bey en traversée de village	p. 4
	7.1 Rapport de la Commission <i>ad hoc</i>	p. 6
	7.2 Rapport de la Commission des Finances et de Gestion	p. 6
	7.3 Adoption du préavis no. 04-2023	
8	Préavis no. 05-2023 du 13 novembre 2023, relatif au budget de fonctionnement et d'investissements pour l'exercice 2024	p. 7
	8.1 Rapport de la Commission des Finances et de Gestion	p. 8
	8.2 Adoption du préavis no. 05-2023	p. 8
9	Divers	p. 8



Il est 20h00, M. le Président Yves PELLET souhaite la bienvenue aux membres du Conseil ainsi qu'aux membres de la Municipalité présents pour la dernière séance de l'année 2023.

M. le Président salue la présence d'auditeurs : Mme Sophie PICCAND, secrétaire municipale, et M. Mario MOMO, habitant de la Commune. Ils sont invités à prendre place au fond de la salle.

M. le Président cède la parole à M. Kim KAUFFMANN, secrétaire, pour l'appel.

1. Appel

- Présents : 24
- Excusés : 10
- Absents : 0

Le quorum est atteint, M. le Président invoque la bénédiction divine sur les travaux de l'Assemblée, puis il déclare la séance ouverte.

M. le Président rappelle que les interventions des membres du Conseil se font debout, que chaque intervenant mentionne son nom et son prénom avant de s'exprimer. Il demande de parler de manière brève, claire et précise.

Mmes Joëlle DÄNZER et Margaux DÜNNER fonctionneront comme scrutatrices.

2. Adoption de l'ordre du jour

En l'absence de remarques, M. le Président constate que l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Assermentation de M. Jacques JORDAN

M. le Président procède à l'assermentation de M. Jacques JORDAN. Le cérémonial terminé, M. le Président félicite le Conseiller nouvellement assermenté et lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil communal.

Dès à présent, le Conseil est composé de 34 membres et d'aucun suppléant.

Une élection complémentaire sera organisée en 2024. M. le Président a d'ores et déjà enregistré quelques candidatures spontanées. Il exhorte l'Assemblée à des efforts de recrutement de candidats au Conseil. Les volontaires peuvent contacter M. le Président directement.

4. Procès-verbal de la séance du 12 octobre 2023

M. le Municipal Pierre-Alain FAVROD demande une correction au point 7 du procès-verbal, dans le paragraphe consacré à la « Réfection de la route au Chemin des Bousses » : il précise qu'il s'agit d'une canalisation « d'eau potable » qui a été aménagée, et non pas « d'eau claire ».

En l'absence d'autres remarques, le procès-verbal ainsi corrigé de la séance du Conseil du 12 octobre 2023 est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie le secrétaire pour la rédaction du document.

5. Communications du Bureau

- Élections fédérales : un total de 12 personnes a œuvré pour le dépouillement des élections fédérales du 22 octobre et du 12 novembre. M. Le Président remercie les participants qui ont fourni un travail de qualité pour délivrer les résultats à temps.



- Rencontre des Présidents de Conseil du District d'Aigle : la rencontre des Présidents de Conseil du District d'Aigle s'est tenue le 17 octobre à Villeneuve. Cette manifestation a été organisée par le nouveau Préfet du District, M. Régis JOLY. Dorénavant, cette rencontre annuelle devrait à nouveau avoir lieu régulièrement.
- Visite de Commune de M. le Préfet : la visite de Commune annuelle de M. le Préfet, M. Régis JOLY, a eu lieu de 22 novembre. A cette occasion, il a constaté la bonne tenue des documents du Conseil par le secrétaire.
- Repas des aînés : M. le Président a eu le grand plaisir de participer au Repas des aînés de Noville, manifestation organisée par Mme Françoise KARLEN, épouse de M. le Syndic. La soirée était très bien orchestrée pour un moment de partage harmonieux et bienveillant avec les aînés de la Commune. M. le Président remercie M. le Syndic pour l'invitation, et adresse ses félicitations à son épouse pour la parfaite maîtrise de l'événement. M. le Syndic relaiera les remerciements.

6. Communications de la Municipalité

M. le Président transmet la parole à M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN, qui cède la parole aux membres de la Municipalité :

- **M. le Municipal Pierre-Alain FAVROD :**

Vente de sapins et du vin communal : le 14 décembre aura lieu au service de Voirie au Battoir, la vente des sapins de Noël et du vin communal.

Martelage des arbres : le 20 décembre, en collaboration avec le Garde-Forestier, 800 sylvies seront martelés sur le territoire communal, dont principalement du peuplier.

- **Mme la Municipale Corinne BALLIF GROGNUZ :**

Commission culturelle : à la suite de la démission de deux membres, Mme la Municipale lance un appel aux postulations à la Commission, qui n'est plus que représentée par 4 membres.

- **M. le Municipal Reynald DÄNZER :**

Entreprise de correction fluviale (ECF) du Canal du Haut-Lac : les comptes de l'ECF ont été bouclés pour un montant total de CHF 13'727'000.00. La Commune de Noville contribue pour un montant de CHF 173'000.00 soit 1.2% de la somme totale. Les coûts d'entretien devraient se situer entre CHF 12'000.00 et CHF 15'000.00 par an. Noville est en charge de 2.5 km à entretenir (du Châtelet au Lac).

Intempéries de novembre: suite aux intempéries du mois de novembre, une quantité importante de troncs d'arbres se sont échoués sur les plages de l'Empereur, des Grangettes, ainsi que dans le chenal du Vieux-Rhône. Deux bennes de 50 m³ ont servi à l'évacuation d'environ 25 tonnes de bois.

Cour des comptes – gestion des déchets : en février prochain, les responsables de l'audit sur la gestion des déchets viendront présenter leur rapport concernant la Commune.

- **M. le Municipal Roland MOOSER :**

Réfection des routes : une gestion toujours compliquée, mais la réfection du Pont sur le Grand-Canal pourra vraisemblablement être entreprise au printemps prochain.

Pont de la Californie : l'OFEV (Office fédéral de l'environnement) et la DGE (Direction générale de l'environnement) prennent leur temps pour statuer sur la réfection d'un petit Pont, mais on va de l'avant.



Réfection des dessertes agricoles : l'étude de la 2^{ème} phase pour la réfection des dessertes agricoles a débuté. Elle sera certainement plus simple que la 1^{ère} phase, étant donné qu'il s'agit de routes purement agricoles ne touchant pas de réserves naturelles. A la suite d'une séance avec le secteur d'améliorations foncières (AF), il devrait y avoir moins de complications.

Réparations de routes : le revêtement du tronçon depuis la sortie du Garden-Center jusqu'au Vieux-Rhône a été réparé.

Projet de transformation d'un bâtiment militaire à Crebelley : une demande de transformation d'un ancien bâtiment militaire à Crebelley a été déposée auprès du Canton, avec un préavis favorable, mais sous beaucoup de conditions.

La Fugue Chablaisienne : le 2 juin 2024 sera organisée la 13^{ème} édition de la Fugue Chablaisienne qui passera notamment par Noville. Sur un parcours sécurisé de 35 km, les amateurs de mobilité douce traverseront le Chablais en passant par de nombreuses aires d'animation. La Commune de Noville proposera une aire de ravitaillement et d'animation au terrain de jeux.

• **M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN :**

Etude de l'Agglo RIVELAC : la Commune a reçu la version « Zéro » d'un rapport de 206 pages pour lequel des remarques judicieuses et correctifs sont attendus jusqu'au 20 janvier prochain. Il s'agit d'un travail de fond fastidieux, mais nécessaire. En mars 2024, aura lieu une première consultation avec le Canton avant de déposer le projet. Puis ce sera au tour de l'Office fédéral pour le développement du territoire d'entrer dans l'arène qui établira des consignes à suivre. Pour rappel, la date buttoir pour le dépôt du plan directeur intercommunal, avec l'étude SRGZA (Stratégie régionale de gestion des zones d'activités) est fixé à mars 2025.

Projet Saviez-Mouniaz : une étude énergie a été initiée pour les 4 communes concernées. Un dossier y relatif doit être déposé au printemps 2024, afin de pouvoir avancer dans ce projet. Il y a une certaine pression des investisseurs, prévoyant d'y implémenter un EMS et éventuellement une UAPE, ainsi qu'une salle communautaire.

M. le Président remercie les membres de la Municipalité pour leurs communications.

7. Préavis no. 04-2023 du 20 novembre 2023, relatif à la demande de crédit de CHF 400'000.00 pour la sécurisation et la réhabilitation du collecteur du Bey en traversée de village

M. le Président informe qu'étant donné l'impact financier de ce Préavis, le Bureau a décidé de constituer deux commissions pour traiter le sujet, à savoir la COFIGE en matière de finances, et une commission *ad hoc* pour les questions techniques.

M. le Président cède la parole à M. le Syndic pour ses commentaires.

M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN :

Vu l'état fortement dégradé de la canalisation, sans garantie de sécurité de l'ouvrage, et des risques que cela pourrait engendrer, un Préavis a dû rapidement être mis en place pour ce projet. De surcroît, pour les travaux, la Commune dispose en 2024 d'une fenêtre de tir unique, puisqu'en plus d'une période optimale entre mars et avril avec un niveau du Lac bas, le niveau sera encore plus abaissé durant cette année bissextile. Avant d'aborder les questions financières, M. le Syndic cède la parole à M. le Municipal Pierre-Alain FAVROD pour les aspects techniques.

M. le Municipal Pierre-Alain FAVROD :

En amont, côté Chatelet, le Canal du Bey n'est plus raccordé au Canal du Haut-Lac. Il n'y a donc plus d'apport d'eau. En mai 2022, un curage du collecteur a été effectué, et la conduite a été inspectée sur le secteur du Village et un peu plus haut dans un secteur agricole. Un spécialiste est



entré dans la conduite et a contrôlé l'intérieur de l'ouvrage sur plus de 100 mètres, étant donné qu'il n'y a pas de chambres de visite sur la longueur. A la suite de cette démarche, deux options étaient évoquées : soit le comblement complet de la conduite, soit l'insertion de deux petits tuyaux dans la conduite. C'est finalement la société KFS Service de Canalisation SA à Payerne qui a proposé et devisé le chemisage complet de l'intérieur de la conduite avec une résine synthétique de 12 mm d'épaisseur. Ce procédé est idéal car il ne nécessite pas de travaux de fouilles, ni d'accès à des chambres d'inspection. En résumé, les travaux seraient donc confiés à la société KFS qui pourrait intervenir en mars-avril 2024.

M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN :

M. Thierry DE PABLOS, chef de secteur « Aigle » de la DGE-EAU vient de transmettre la confirmation de la subvention de 60% sur l'ensemble des travaux pour ce projet, conformément aux engagements du 30 juin 2021. Donc, CHF 240'000.00 pris en charge par le Canton sur un montant total de CHF 400'000.00. C'est M. Joël VARIDEL, chef de projet « protection contre les crues » Canal du Haut-Lac à l'Etat de Vaud, qui supervisera les travaux du Bey pour le Canton. L'ingénieur M. Frédéric GUËX a reçu la confirmation de la société KFS que l'intervention pourra avoir lieu en mars-avril 2024.

M. le Président remercie M. le Syndic et M. le Municipal pour leurs explications et ouvre la discussion.

Question de M. Claude-Alain STETTLER : sur les 500 mètres du canal qui vont être chemisés, n'y a-t-il pas des drainages, écoulements en provenance des parcelles qui permettent à l'eau de s'écouler ? Ne risque-t-on pas de créer des problèmes si ces eaux ne parviennent plus à s'écouler ? D'expérience, si l'on venait à empêcher l'eau à s'évacuer à un endroit, on créerait des poches d'eau, et des frais consécutifs importants.

Réponse de M. le Municipal Pierre-Alain FAVROD : dans le secteur aval « village », le canal a été minutieusement inspecté et tout a été filmé. Il y a un emplacement dans le village où l'on voit un tuyau d'écoulement arriver dans le canal : celui-ci sera raccordé à travers le chemisage. Malgré le chemisage, il restera possible de créer des chambres de visite. Dans le secteur amont « agricole », il est impossible d'aller vérifier. Par conséquent, décision a été prise de ne pas intervenir et de le laisser en l'état.

Commentaire de M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN : concernant le secteur amont « agricole », l'hydro-géomaticien M. Frédéric GUËX affirme « qu'il est urgent d'attendre ». Les frais de remise en état seraient trop importants. Il s'agit de rester vigilants et d'être réactifs plutôt que proactifs. La devise est de « ne pas chatouiller le lion qui dort ». S'il devait y avoir un affaissement, on avisera et on réparera. Pour le secteur aval « village », les 500 mètres de chemisage permettront de créer des chambres si nécessaire.

Commentaire de M. Claude-Alain STETTLER : selon les « Anciens » de la Commune, le plan ne serait pas tout à fait exact. En effet, selon eux, les deux Bey ne se rejoignent pas. Il est dommage, vu l'importance du sujet, de ne pas avoir pris le temps et la peine d'effectuer plus de recherches pour disposer d'une représentation conforme du ou des tracés du Bey. La problématique du Bey est connue depuis longtemps et un peu plus d'anticipation aurait été souhaitable. L'urgence soudaine de ce Préavis a surpris tout le monde, et a obligé les commissions à travailler dans des délais très courts, au risque d'aborder des questions de surface et non pas de fond.

Réponse de M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN : la Commune prend volontiers sur elle la responsabilité d'avoir été contrainte d'agir rapidement et dans l'urgence. Mais les ingénieurs et spécialistes ont signalé l'importance d'intervenir rapidement.

Question de M. Guillaume TROLLUX : la Commune dit qu'elle assure et qu'elle assume, mais si les travaux de chemisage ne répondent pas aux attentes, et qu'il y a un effondrement ou un



affaissement sur des parcelles des exploitants et des propriétaires, la Commune dispose-t-elle d'un fond de garantie pour couvrir ce type d'imprévus ?

Réponse de M. le Municipal Pierre-Alain FAVROD : le canal dans le secteur amont « agricole » ne sera pas chemisé. Il reste en l'état puisqu'il est impossible de l'inspecter. Donc, il n'y a pas à garantir de travaux qui n'y seront pas effectués. Si ce secteur amont devait être impacté par des affaissements ou éboulements, la Commune avisera des mesures à prendre.

Réponse de M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN : sur le plan financier, il y a toujours une réserve. Cela a été le cas lorsqu'un tronçon s'est affaissé sur 15 mètres. Il est impossible de garantir quoique ce soit sur des travaux effectués il y a des décennies. Il existe une réserve pour travaux futurs qui pourrait servir à ces interventions en situation de crise de réparation. La Commune prend ses responsabilités, comme d'habitude.

Il n'y a pas d'autres questions. La discussion est close.

7.1. Rapport de la Commission *ad hoc*

M. le Président cède la parole à M. Steven PILET, Président de la Commission *ad hoc*, pour la lecture de son rapport que les membres du Conseil ont reçu par courriel.

La Commission *ad hoc* suggère d'accepter les conclusions du Préavis no. 04-2023 du 20 novembre 2023, relatif à la demande de crédit de CHF 400'000.00 pour la sécurisation et la réhabilitation du collecteur du Bey en traversée de village, comme suit :

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux de sécurisation et de réhabilitation du collecteur du Bey en traversée du village ;
- **d'octroyer** un crédit d'investissement de CHF 400'000.00 TTC.
- **de financer** ces travaux par un emprunt dans l'établissement de son choix ou par la trésorerie courante, en fonction des liquidités de la Commune à ce moment-là ;
- **d'amortir** l'investissement par un prélèvement de CHF 400'000.00 sur le « Fonds de réserve pour travaux futurs », compte 9282.9.

M. le Président remercie M. Steven PILET pour son intervention et ouvre la discussion.

Il n'y a pas de questions. La discussion est close.

7.2. Rapport de la Commission des Finances et de Gestion

M. le Président cède la parole à M. Christophe CARREL, Président de la COFIGE, pour la lecture de son rapport que les membres du Conseil ont reçu par courriel.

La COFIGE suggère d'accepter les conclusions du Préavis no. 04-2023 du 20 novembre 2023, relatif à la demande de crédit de CHF 400'000.00 pour la sécurisation et la réhabilitation du collecteur du Bey en traversée de village, comme suit :

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux de sécurisation et de réhabilitation du collecteur du Bey en traversée du village ;
- **d'octroyer** un crédit d'investissement de CHF 400'000.00 TTC.
- **de financer** ces travaux par un emprunt dans l'établissement de son choix ou par la trésorerie courante, en fonction des liquidités de la Commune à ce moment-là ;



- **d'amortir** l'investissement par un prélèvement de CHF 400'000.00 sur le « Fonds de réserve pour travaux futurs », compte 9282.9.

M. le Président remercie M. Christophe CARREL pour son intervention et ouvre la discussion. Il n'y a pas de questions. La discussion est close.

7.3. Adoption du Préavis no. 04-2023

M. le Président passe à l'adoption du Préavis no. 04-2023.

Le Conseil communal de Noville :

- ayant pris connaissance du **Préavis no. 04-2023, du 20 novembre 2023, relatif à la demande de crédit de CHF 400'000.00 pour la sécurisation et la réhabilitation du collecteur du Bey en traversée du village** ;
- ayant entendu les rapports des Commissions chargées de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux de sécurisation et de réhabilitation du collecteur du Bey en traversée du village ;
- **d'octroyer** un crédit d'investissement de CHF 400'000.00 TTC.
- **de financer** ces travaux par un emprunt dans l'établissement de son choix ou par la trésorerie courante, en fonction des liquidités de la Commune à ce moment-là ;
- **d'amortir** l'investissement par un prélèvement de CHF 400'000.00 sur le « Fonds de réserve pour travaux futurs », compte 9282.9.

M. le Président passe au vote. Le Préavis no. 04-2023 est accepté à la majorité. 1 abstention.

M. le Président remercie les Commissions pour le travail de qualité fourni, malgré le peu de temps à disposition.

8. Préavis no. 05-2023 du 13 novembre 2023, relatif au budget de fonctionnement et d'investissements pour l'exercice 2024

M. le Président cède la parole à M. le Syndic pour ses commentaires.

M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN :

M. le Syndic commente les informations exposées dans le Préavis. Le budget a été élaboré de façon prudente. On constate que l'on se retrouve durablement au-delà des CHF 5 millions de charges, et on s'approche des CHF 6 millions. Pour rappel, la Commune ne dispose pas d'une maîtrise totale sur les montants imposés par le Canton, comme la péréquation intercommunale vaudoise, les dépenses thématiques ou la facture sociale. Une attention particulière a été donnée à l'augmentation des coûts en matière de ressources énergétiques : on constate que l'augmentation va correspondre à un point d'impôt. La nouvelle péréquation intercommunale vaudoise générera des augmentations sensibles. Les flux sont calculés sur la base des chiffres de 2022. Il y aura une nouvelle répartition avec des communes gagnantes et perdantes. Dans la nouvelle mouture, on constate que la facture sociale va franchir CHF 1 million, et que la facture de police va passer à plus de CHF 170'000.00. Ainsi, la Commune de Noville fera partie des



Communes perdantes. Donc, en résumé un budget 2024 prudent, avec un excédent de charges de CHF 43'752.60 pour un total de charges de CHF 5'759'355.60.

M. le Président remercie M. le Syndic pour ses explications. Il ouvre la discussion en passant en revue les différents postes du budget.

Il n'y a pas de questions. La discussion est close.

8.1. Rapport de la Commission des Finances et de Gestion

M. le Président cède la parole à M. Christophe CARREL, Président de la COFIGE, pour la lecture de son rapport que les membres du Conseil ont reçu par courriel.

La COFIGE suggère d'accepter les conclusions du Préavis no. 05-2023, du 13 novembre 2023, relatif au budget de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2024, comme suit :

- **d'adopter** le budget de fonctionnement 2024 tel que présenté, et bouclant sur un excédent de charges de CHF 43'752.60 ;
- **de prendre acte** du budget d'investissement 2024 tel que présenté, et affichant un excédent de dépenses d'un montant total de CHF 962'197.00.

M. le Président remercie M. Christophe CARREL pour son intervention et ouvre la discussion.

Il n'y a pas de questions. La discussion est close.

8.2. Adoption du Préavis no. 05-2023

M. le Président passe à l'adoption du Préavis no. 05-2023.

Le Conseil communal de Noville :

- ayant pris connaissance du **Préavis no. 05-2023, du 13 novembre 2023, relatif au budget de fonctionnement et d'investissements pour l'exercice 2024** ;
- ayant entendu le rapport de la Commission des Finances et de Gestion;
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

décide :

- **d'adopter** le budget de fonctionnement 2024 tel que présenté, et bouclant sur un excédent de charges de CHF 43'752.60 ;
- **de prendre acte** du budget d'investissement 2024 tel que présenté, et affichant un excédent de dépenses d'un montant total de CHF 962'197.00.

M. le Président passe au vote. Le Préavis no. 05-2023 est accepté à l'unanimité.

9. Divers

M. le Président sollicite l'Assemblée pour d'éventuels divers.

Information de M. le Président Yves PELLET : M. le Président a assisté le 2 novembre dernier à l'Assemblée générale du Groupement des Agittes à Aigle. Les tâches du comité, le budget 2024, les tarifs de facturation 2024, ainsi que l'organisation du Groupement ont été passés en revue.

Question de M. Claude-Alain STETTLER : il constate que les habitants de la Commune ont reçu une circulaire-pétition dans leurs boîtes aux lettres annonçant la création d'une Méga-STEP dans le Haut-Lac près de Villeneuve. Qu'en est-il ? La Commune est-elle au courant de ce projet ?



Réponse de M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN : en effet, le SIGE a des vellétés pour un projet de centrale suprarégionale en vue du traitement de micropolluants. La STEP du Pierrier à Clarens arrive en fin de vie et la Commune de Montreux évalue les sites à même de pouvoir accueillir une telle infrastructure. Ils sont propriétaires d'une parcelle de 111'000 m² au Pré-des-Fourches à Noville, et des discussions sont en cours pour évaluer le projet qui en est à un stade embryonnaire. Le Canton est d'ores-et-déjà consulté et a émis quelques exigences, telles que l'obligation de fermer l'ouvrage avec une dalle de béton pour réduire les nuisances olfactives issues des bassins. De plus, dite dalle doit pouvoir accueillir une zone d'utilité publique. Une mise à l'enquête doit passer par la consultation de la Commune de Noville. Les acteurs du projet sont la Direction du SIGE : M. Eric GIROUD, le Président du Conseil de direction du SIGE : le Municipal Vert montreusien M. Caleb WALTHER (patrimoine, sport et urbanisme), et le bureau d'ingénieurs REPETTI Sàrl. La Municipalité tiendra le Conseil au courant de ce projet.

Information de Mme Muriel AUBERSON : l'ASPIHL (Association scolaire et parascolaire intercommunale du Haut-Lac) s'est réunie le 8 novembre dernier à Roche pour le budget 2024. Il se monte à CHF 5'425'141.00, soit une augmentation d'env. CHF 300'000.00 par rapport à 2023. Les différences principales sont dues notamment, aux charges des bâtiments (bâtiment de la Tronchenaz, salles de gymnastique et nouveaux pavillons), à une augmentation des frais pour la formation jeunesse avec les camps scolaires (augmentation de CHF 125'000.00), et une augmentation du personnel pour le réfectoire. Le budget 2024 reste équilibré. La participation pour la Commune de Noville devrait se monter à CHF 499'000.00 pour 2024.

Commentaire de M. le Président Yves PELLET : il exhorte les représentants des délégations à exposer dans les Divers un bref compte-rendu des séances auxquelles ils auraient participé. Les Divers sont aussi une occasion pour poser des questions à la Municipalité, pour faire des remarques ou pour féliciter sur un quelconque sujet qui mérite d'être relevé lors de la séance.

Question de M. Christophe CARREL : il constate que les dates des séances du Conseil pour 2024 ont été fixées au mercredi soir. Pour la COFIGE qui a pour habitude de se réunir le mardi soir, cela rend les délais très courts. Serait-il possible de les maintenir aux jeudis soirs ?

Réponse de M. le Président Yves PELLET : c'est une proposition reçue de la Municipalité qui est souvent occupée les jeudis. Cette proposition des mercredis soirs sera testée en 2024, et s'il devait s'avérer que cela est insupportable, on corrigera pour 2025.

Question de M. Claude-Alain STETTLER : il remercie la Municipalité d'avoir changé la lumière sur la scène du Battoir. Par ailleurs, il souhaite savoir ce que la Commune recherche avec la foreuse installée sur le terrain en face du Collège.

Réponse de M. le Municipal Roland MOOSER : il s'agit d'une étude géologique de la viabilité du terrain pour évaluer l'implantation d'un abri PC communautaire. En effet, le Canton ne veut plus d'abris individuels. Selon les nouvelles directives, l'abri aurait une fonction double : abri PC et parking pour plus de flexibilité d'utilisation. De plus, on pourrait également y ériger un bâtiment en surface, d'utilité publique.

Commentaire de M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN : en matière d'abris PC, le Canton souhaite récupérer les taxes compensatoires pour les dispenses d'abris, avec en contrepartie des soutiens en matière sociale et autres, ce qui est illusoire. Par conséquent, si la Commune dispose d'un projet d'abri PC communautaire, elle n'est plus soumise à cette obligation. Le projet n'en est qu'à ses débuts. Plus d'informations seront disponibles dans les prochains mois.

Information de M. Kevin GRANGIER : concernant la pétition « Contre le projet de Méga-STEP dans le Haut-Lac », en qualité de Président de l'UDC Vaud, il précise qu'il n'est ni le pétitionnaire, ni l'émetteur de ce document. C'est l'UDC Villeneuve et environs qui est à l'initiative de cette démarche, dont il a contacté le Président. Ce dernier lui a confirmé qu'il ne s'agissait pas d'une démarche partisane. Le but de cette pétition est de sensibiliser le Conseil intercommunal du SIGE que des citoyens de la région s'opposent à l'implantation de cette STEP dans le secteur.



Question de M. Guillaume TROLLUX : il s'interroge sur la possibilité de construire un établissement scolaire indépendant pour Noville dans le secteur des Saviez. S'adressant au Municipal des Ecoles, il demande combien coûte un élève par année.

Réponse de M. le Municipal Reynald DÄNZER : la construction d'une école secondaire coûte près de CHF 30 millions. Ce terrain des Saviez n'étant pas affecté, une construction n'est actuellement pas réaliste. Un élève coûte près de CHF 4'000 par année, pris en charge par le Canton. Cela dit, Roche et Villeneuve sont des Communes qui font une bonne affaire en construisant leurs écoles. Mais l'investissement reste très important. La Commune de Noville contribue financièrement par location des classes et non pas par coût des élèves. Le coût des élèves est pris en charge par le Canton.

Commentaire de M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN : il précise que le Canton est très impliqué sur ces questions d'infrastructures dans l'enseignement secondaire. Les projets de constructions ont été nombreux dans la région, mais n'ont que rarement abouti. Si l'on veut lancer ce type de projet, il faut faire de la politique à un autre niveau. De plus, Noville fait partie d'un cercle scolaire, dont on ne peut pas se désolidariser sur un coup de baguette magique. Avec 170 élèves, Noville n'a pas la taille critique pour devenir indépendante à ce niveau-là.

Question de M. Steven PILET : pourquoi n'aménagerait-on pas une salle de rythmique et des salles de classe sur la parcelle à côté du Collège ?

Réponse de M. le Municipal Reynald DÄNZER : la tendance est plutôt à la suppression des classes dans les petites localités. Noville se bat pour maintenir le statu quo. Il faut tenir compte de toutes les questions liées aux transports des élèves, aux cantines, aux UAPE, etc.

Il n'y a pas d'autres interventions. La discussion est close.

Pour terminer la séance, M. le Président dresse une rétrospective sur l'année écoulée. Il évoque ce troisième Noël de la législature 2021-2026, les 2½ années à travailler ensemble, le chemin parcouru en matière de séances, de préavis, de commissions et de libations pour agrémenter les débats. Il rappelle que ce sont les efforts de l'Assemblée qui contribuent au bon-vivre des citoyennes et citoyens de Noville. M. le Président remercie M. le Syndic et les membres de la Municipalité, tous les employés communaux, les membres du Conseil, le bureau et le secrétaire. Il conclut en souhaitant à toute l'Assemblée d'excellentes Fêtes de fin d'année.

La séance est close à 21:58.

Yves PELLET
Président



Kim KAUFFMANN
Secrétaire

AGENDA DES SÉANCES 2024

Mercredi, 13 mars 2024

Mercredi, 19 juin 2024

Mercredi, 09 octobre 2024

Vendredi, 06 décembre 2024